



ACTES DU WORKSHOP UNION MIGRANT NET – LIÈGE HOSPITALIÈRE

18 OCTOBRE 2022

CITÉ MIROIR DE LIÈGE

INCLUSION DES TRAVAILLEU.SES.RS MIGRANT.E.S PAR LA TRAVAIL: UN TIERS-LIEU ET UNE CARTE CITOYENNE COMMUNALE À LIÈGE ?

 Co-funded by the
AMIF Programme
of the European Union


**UNION
MIGRANTNET**



**SYNDICAT
EUROPÉEN
TRADE UNION**


Liège


**MONDE
des possibles**


**CEPAG
MOUVEMENT
d'éducation populaire**



OUVERTURE PAR LAURA LENTINI CNCD 11.11.11.

Bienvenue à toutes et tous à ce workshop Liège Hospitalière et Union Migrant Net, qui s'inscrit dans le vote de la motion « Liège ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte » adoptée à l'unanimité du Conseil Communal en 2017. Ce texte pose les bases d'un accueil de qualité pour les personnes migrantes à Liège, garanti par des échanges réguliers entre la Ville de Liège et le Collectif Liège Hospitalière, dans un esprit de dialogue constructif. Le projet Union Migrant Net s'inscrit dans le prolongement de ces travaux, en travaillant l'inclusion des travailleurs migrants à Liège et en Europe, avec un focus sur l'économie sociale. Il s'est décliné depuis 2 ans par des ateliers « emploi » destinés aux travailleurs migrants, des mobilités, un guide de bonnes pratiques ainsi que différents événements européens organisés à Liège.

Ce workshop constitue l'événement final d'Union Migrant Net, avec l'occasion de mettre en valeur 2 voies alternatives d'inclusion des travailleurs migrants dont le Collectif Liège Hospitalière s'est saisi :

1. Un tiers-lieu à Liège : lieu d'activités mutualisées, lieu de vie
2. Une carte citoyenne communale à Liège, la Carte Ardente

Monsieur le Bourgmestre de Liège, Monsieur Willy Demeyer, a accepté d'introduire les débats de la matinée, nous l'en remercions chaleureusement.

INTRODUCTION DE WILLY DEMEYER BOURGMESTRE DE LIÈGE

La Ville de Liège s'est engagée dans la démarche Liège ville Hospitalière, confirmant des pratiques qui étaient déjà développées sur le terrain, mais pas forcément exprimées. Des pratiques que nous avons mises en œuvre notamment avec la Voix des Sans-Papiers de Liège, avec Madame Arets que je connais depuis longtemps.

De manière naturelle, le Conseil Communal à l'unanimité, a voulu s'inscrire dans la démarche dès 2017. Des actes ont été posés dans le même sens depuis les élections, si bien que les engagements ont été renouvelés dans la nouvelle mandature. Nous avons notamment consacré 6 maisons pour l'hébergement de la Voix des Sans-Papiers de Liège. Un comité d'application de la motion a été mis sur pied.

Concernant la problématique du travail des migrants : beaucoup de sans-papiers qui résident sur le territoire de la ville travaillent ou sont disponibles pour travailler, dans des conditions qui ne sont pas tout à fait dignes. Le combat, mené ici, est de les amener vers un statut de séjour et de sortir de cette hypocrisie. Ils n'existent pas dans le cadre du séjour, mais existent quand il s'agit de travailler dans des conditions inacceptables. Il s'agit du premier combat.

Par rapport à une certaine quiétude de vie des personnes migrantes, il est apparu avec les collectifs que la reconnaissance de droits à inventer pouvait prendre la forme d'une carte citoyenne. Une fois inventée, au bourgmestre d'aller négocier l'idée ailleurs : je le ferai bien volontiers, car je suis très convaincu par cela.

L'idée d'un tiers-lieu est un concept encore peu connu ; à voir ce que cela ouvre concrètement. Je me pencherais bientôt dessus. Liège, qui se sent à l'avant-garde, seul dans certains combats, mais se situe au sein d'un mouvement européen en bonne compagnie avec de grandes métropoles qui nous font honneur. Se situer dans ces programmes européens est important et intéressant.

Je serai attentif aux résultats de vos travaux, pour faire passer le produit de vos réflexions à la réalité, et les solidifier dans le système juridique. Merci à vous.

LUDOVIC VOET SECRÉTAIRE DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS

La Confédération Européenne des Syndicats défend tous les travailleurs et travailleuses. Pour atteindre cet objectif, le niveau local est indispensable, notamment concernant les travailleurs migrants: une approche d'écoute dès leur arrivée est capitale.

L'intégration des travailleurs migrants dans l'emploi, ou dans la formation, doit se faire le plutôt possible après leur arrivée, notamment pour ne pas laisser des situations d'exploitation s'installer. Assurer un accompagnement et une approche d'écoute est essentiel.

Que font les syndicats pour cela ? Les services syndicaux s'organisent pour faire connaître les droits des travailleurs migrants, et assurer l'accès à l'information. C'est le point de départ primordial de l'approche syndicale. Les travailleurs migrants connaissent

des difficultés différentes des travailleurs belges : quand ils intègrent les syndicats, ils peuvent connaître leurs droits et les défendre. Notamment concernant les travailleurs qui doivent faire des allers-retours avec leur pays d'origine, et qui n'ont pas forcément droit à des congés différenciés adaptés à leurs besoins. Une approche spécifique aux travailleurs migrants doit se développer dans les négociations collectives.

Le réseau Union Migrant Net réunit au niveau européen des syndicats, des services de soutien, des municipalités, engagés dans ce projet. La Bulgarie, la Slovaquie, la Belgique... échangent de bonnes pratiques et expériences au niveau local, sur des réalités parfois dure. UMN favorise cette approche de terrain.

Le réseau propose également [un site qui réunit des informations destinées aux travailleurs migrants](#), qui cartographie les lieux de soutien et les structures qui sont engagées dans l'accueil.

La CES suit au jour le jour l'évolution des politiques européennes en termes de migrations, notamment concernant l'approche d'asile basée sur le respect des droits des travailleurs. Mais ces politiques ont actuellement tendance à vouloir expulser vers leur pays d'origine les travailleurs sans titre de séjour régulier. La CES ne souscrit pas à cette approche : les travailleurs sont ici, dans des conditions d'exploitation. Leur situation constitue un danger pour tous les travailleurs, en exerçant une pression vers le bas sur le droit du travail. Une réponse européenne à ces questions doit être réfléchie ; le Pacte sur la migration et l'asile n'est pas une approche adéquate, mais nous distinguons quelques éléments à la Commission Européennes qui pourraient dessiner des pistes d'amélioration. En 2021, l'évaluation de la Directive sanction, envers les employeurs qui exploitent des travailleurs, a permis d'obtenir plus de droits pour les travailleurs, avec des mécanismes de plaintes. La capacité de changer d'employeurs pour sortir de ces situations est aussi important : il faut en effet garantir de pouvoir porter plainte sans crainte d'être renvoyés en cas de rupture des liens avec l'employeur. Ces mêmes questions sont posées concernant la Directive Permis Unique, avec une protection additionnelle pour les travailleurs qui doivent changer d'employeur. La CES porte ces revendications avec les syndicats.

De nombreux Ukrainiens sont arrivés aussi sur le marché du travail : j'étais en déplacement en Pologne récemment, où 70% des travailleurs ukrainiens occupent les contrats les plus précaires, avec peu de droits. Même si les ukrainiens ont accès à la protection temporaire, contrairement à d'autres catégories, ce statut de séjour ne les protège pas de l'exploitation.

Les travailleurs sans-papiers connaissent également l'exploitation. La CES préconise une approche par les droits : traiter tous les travailleurs de la même manière. La régularisation de séjour par le travail est nécessaire : ces travailleurs sont essentiels, leurs droits doivent être reconnus.

Le projet Union Migrant Net souhaite mettre en valeur les processus d'intégration qui se passent dans les villes, dans les quartiers. La conférence finale du projet aura lieu les 13 et 14 décembre à Bruxelles, pour en tirer les leçons et dessiner les perspectives.

Je suis heureux d'écouter vos idées et je vous remercie pour votre engagement.



1^{ÈRE} PARTIE : UN TIERS-LIEU À LIÈGE

HONORINE KUETE

DOCTORANTE EN ECONOMIE DE GESTION SUR LE
SUJET DE L'ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES
MIGRANTES À L'UNIVERSITÉ DE MONS

LES CONSTATS :

- Le taux d'emploi des immigrés hors UE en Belgique, avec une peine double pour les femmes : 50% et 45%, tandis que le taux global de chômage des 15-64 ans n'est que de 7 % (chiffres datant de la période pré-Covid, avec une tendance actuelle encore plus basse avec les différentes crises économiques qui sévissent actuellement).

- L'origine de cet écart entre les taux d'emploi des personnes migrantes et celui des natifs : les discriminations dont le public migrant est l'objet, notamment les discriminations institutionnelles (non-reconnaissance des diplômes et des qualifications obtenus à l'étranger), les discriminations en lien avec la couleur de peau, l'idéologie, l'orientation sexuelle, l'orientation religieuse, etc.

- La qualité de l'emploi de ceux qui parviennent à en trouver est également en cause : on remarque que les personnes d'origine étrangère sont plus orientées vers des métiers précaires comme le nettoyage, ménage pour ne pas le citer, et aussi qu'une grande proportion de personnes d'origine étrangère occupent des emplois moins rémunérateurs, plus pénibles que ceux des natifs, et sous qualifiés, ou des emplois qui sont en dessous de leurs qualifications : c'est l'exemple d'un ancien avocat qui exerçait dans son pays et se retrouve à travailler comme livreur, ou de l'enseignante ou la comptable qui se retrouve à travailler comme aide-ménagère ou ouvrière de production.

- La combativité et le potentiel entrepreneurial observé chez les publics migrants : lorsqu'on a pris le risque de quitter ses proches, son environnement de vie, il a été démontré que l'on développe une aisance à entreprendre et une mentalité résiliente.

- Faible taux de réussite des entrepreneurs migrants comparativement à celui des natifs : à cause de leurs besoins spécifiques en matière d'entrepreneuriat, qui sont encore sous-adressés ou très peu adressés.

LES BESOINS :

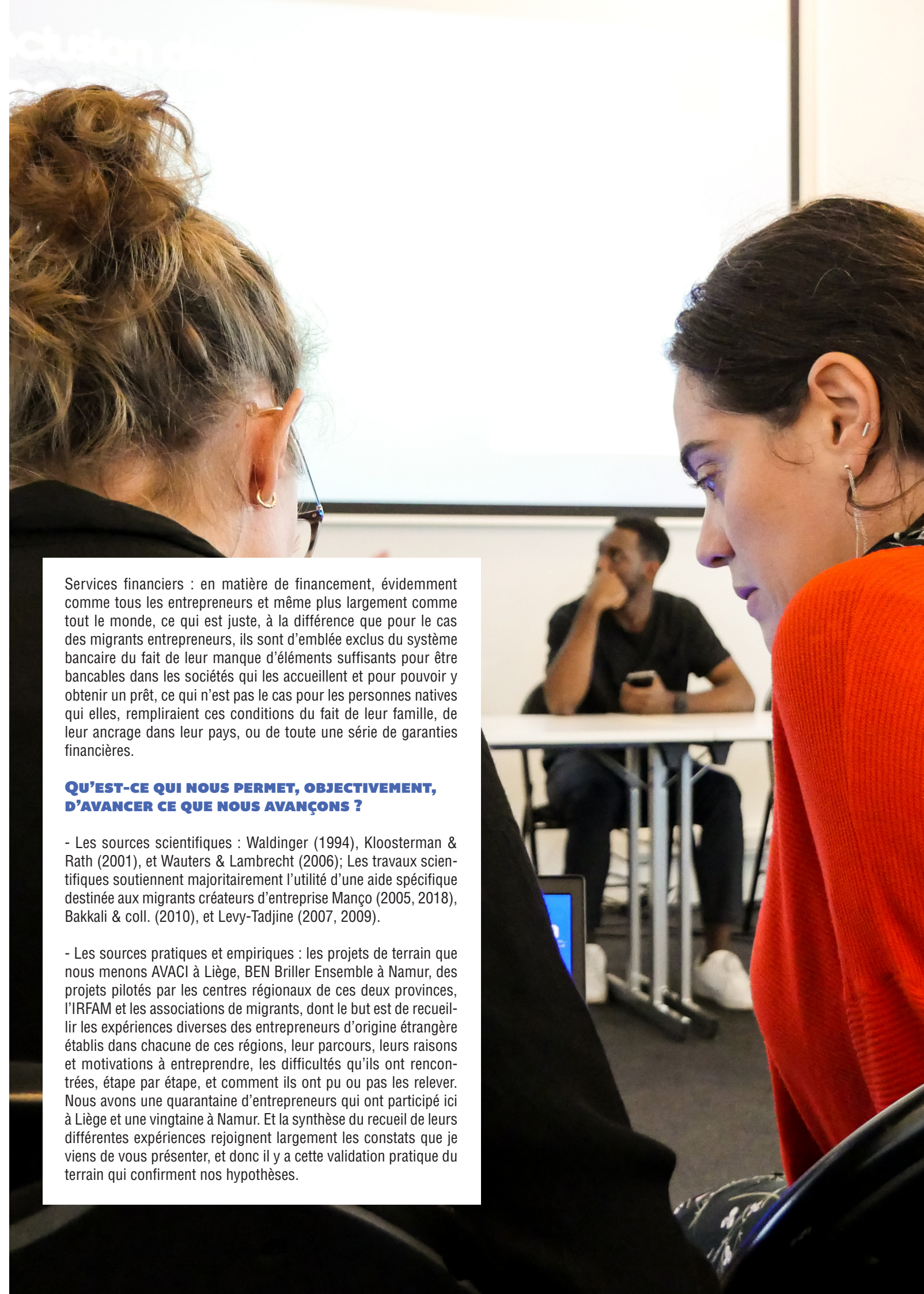
Besoins communs à tout entrepreneur :

- En services connexes : espaces de coworking et/ou de réunion, Coaching/Mentorat/Accompagnement personnalisé, Club et espace de réseautage, Plateformes virtuelles de réseautage, Recyclage d'idées et projets, Service de mobilité et de transport

- En outils de communication avec des outils spécifiques : Bouche-à-oreille, Site internet, Réseaux sociaux, Médias, Multilinguisme, et autres.

Besoins spécifiques des entrepreneurs migrants :

- Services d'information sur les démarches administratives en langue d'origine, ou minimum en plusieurs langues étrangères : Sessions d'information/Formation/Ateliers liés à la création d'entreprise, Orientation vers des opérateurs spécifiques, Services en langue d'origine : informations en lien avec les démarches spécifiques concernant les personnes d'origine étrangère. Exemple de la psychologue d'origine nord-américaine, accompagnée par Interra, qui souhaitait proposer ses services, mais ne trouve pas de personnes qui pourraient lui donner des informations en langue espagnole !



Services financiers : en matière de financement, évidemment comme tous les entrepreneurs et même plus largement comme tout le monde, ce qui est juste, à la différence que pour le cas des migrants entrepreneurs, ils sont d'emblée exclus du système bancaire du fait de leur manque d'éléments suffisants pour être bancables dans les sociétés qui les accueillent et pour pouvoir y obtenir un prêt, ce qui n'est pas le cas pour les personnes natives qui elles, rempliraient ces conditions du fait de leur famille, de leur ancrage dans leur pays, ou de toute une série de garanties financières.

QU'EST-CE QUI NOUS PERMET, OBJECTIVEMENT, D'AVANCER CE QUE NOUS AVANÇONS ?

- Les sources scientifiques : Waldinger (1994), Kloosterman & Rath (2001), et Wauters & Lambrecht (2006); Les travaux scientifiques soutiennent majoritairement l'utilité d'une aide spécifique destinée aux migrants créateurs d'entreprise Manço (2005, 2018), Bakkali & coll. (2010), et Levy-Tadjine (2007, 2009).

- Les sources pratiques et empiriques : les projets de terrain que nous menons AVACI à Liège, BEN Briller Ensemble à Namur, des projets pilotés par les centres régionaux de ces deux provinces, l'IRFAM et les associations de migrants, dont le but est de recueillir les expériences diverses des entrepreneurs d'origine étrangère établis dans chacune de ces régions, leur parcours, leurs raisons et motivations à entreprendre, les difficultés qu'ils ont rencontrées, étape par étape, et comment ils ont pu ou pas les relever. Nous avons une quarantaine d'entrepreneurs qui ont participé ici à Liège et une vingtaine à Namur. Et la synthèse du recueil de leurs différentes expériences rejoignent largement les constats que je viens de vous présenter, et donc il y a cette validation pratique du terrain qui confirment nos hypothèses.

VICENTE BALSECA

CHARGÉ DE PROJET DE L'INTERLAB,
L'INCUBATEUR INCLUSIF DE L'ASBL INTERRA

Interlab est un incubateur inclusif, existant depuis 2020.

L'ASBL qui en est à l'origine, Interra, a été créée en 2019 sur base d'un constat : il était nécessaire d'inventer des outils permettant de créer du lien entre personnes migrantes et personnes locales. Cela favorise naturellement le vivre ensemble, et par-là l'inclusion des personnes migrantes. Ça permet également de mettre en valeur des compétences, passions, connaissances et vécus afin de permettre à chacun.e de s'épanouir dans une société multi-culturelle.

Nous formons aujourd'hui une petite équipe qui mène différents projets autour de cette volonté de faire se rencontrer et échanger les locaux et les migrants : création de binômes locaux/migrants permettant le contact et le réseautage, ateliers culturels autour de passions et de compétences (danse, peinture, écriture, etc.), etc. Diverses formations sont également mises en place.

Le projet InterLab, pour sa part, a pour objectif d'accompagner des personnes primo-arrivantes et locales qui favorisent l'innovation issue des migrations à la création d'organisations, depuis l'idée brute jusqu'à l'accomplissement de leur objectif. Il s'agit de :

- Co-construire avec elles un parcours d'accompagnement sur mesure, adapté aux besoins de chaque individu,
- Mettre à leur disposition les ressources nécessaires à la réussite du projet en s'appuyant sur un réseau de partenaires,
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat et ouvrir le champ des possibles des personnes primo-arrivantes.

Il peut s'agir tant de projets entrepreneuriaux classiques que de projets plus sociaux tels que des ASBL, ONG, etc.

A la genèse du projet, un constat se dégageait au cours des différentes activités organisées avec Interra : de nombreuses personnes issues des migrations ont des talents, souhaitent s'insérer socio-professionnellement sur le marché de l'emploi belge, mais font face à de nombreuses barrières.



Yousseuf, par exemple, est un jeune arrivé de Mauritanie qui a fait face à cette situation. Il participe à différentes activités chez Interra, donne lui-même des ateliers sportifs, mais malgré la réorientation vers des structures d'accompagnement en vue de se lancer comme entrepreneur, il n'y parvenait pas, ce qui a suscité chez lui beaucoup d'incompréhension. Par exemple, les démarches pour obtenir une carte professionnelle, permettant d'exercer comme indépendant en Belgique pour les travailleurs non-européens, sont complexes et vagues : il faut envoyer un grand nombre de documents à la Région wallonne pour justifier le souhait de devenir entrepreneur, présenter un plan financier, etc. Il est également nécessaire de justifier la « plus-value » pour la société belge. Il est évidemment impossible d'effectuer ces démarches sans expertise particulière.

Interlab propose donc aujourd'hui via différents outils d'accompagner les personnes qui ont un projet d'entreprise, pour créer leur propre emploi. L'accompagnement individualisé sur-mesure, la mise en réseau, en lien avec des experts, l'utilisation de facilitateurs, la mise en lien avec les mentors, les formations, etc. qui prennent place dans le cadre du projet permettent de répondre réellement aux besoins de notre public.

Ceci ne serait évidemment pas possible sans la mise en place d'un écosystème dans la région liégeoise avec les structures qui travaillent de près ou de loin dans l'accompagnement des futurs entrepreneurs migrant.e.s, qui ont développé des outils pertinents dans l'accompagnement des travailleurs migrants : des acteurs institutionnels (Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, Province de Liège, Ville de Liège) mais aussi universitaires et de recherche (ULiège, IRFAM), associatifs (Singa, Monde des Possibles, CRIPEL, etc.), de finance d'économie sociale (Crélan, MicroStart), et bien d'autres.

Tous ces éléments réunis permettent un suivi sur-mesure, ainsi que de pouvoir répondre aux questions spécifiques des personnes en s'appuyant sur l'existant.



JEAN-MICHEL NZIGIYE

CHARGÉ DE PROJETS AU MONDE DES POSSIBLES

Le concept de tiers-lieu a été conceptualisé pour la première fois en 1980 par Ray Oldenburg, avec au départ l'idée d'un troisième lieu à côté du domicile et du lieu de travail afin de lutter contre le phénomène de l'anomie (rupture du lien social).

Il a évolué conceptuellement, pour aujourd'hui évoquer un lieu d'accueil inconditionnel pour cultiver les sociabilités, un laboratoire de citoyenneté active, le terreau de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation, un lieu de création de projets répondant aux besoins réels du territoire sur lequel il se trouve, etc.

Plusieurs plus-values peuvent être identifiées à un tiers-lieu :

- Sociale : création de lien, lutte contre les problématiques sociales, développement personnel et professionnel des citoyens, hébergement d'urgence, etc.

- Economique : cela favorise l'entrepreneuriat, l'innovation et par-là la création d'emplois nouveaux, la mise en œuvre de circuits courts, permet de désengorger les services d'aide sociale, etc.

- Environnementale ;

- Politique : lieu propice pour repenser les politiques sociales, économiques, environnementales et le développement endogène ;

- Ethique, d'image du territoire : le tiers-lieu permet de voir la ville comme stratège, attractive, résiliente, pourvue de vitalité et d'une propension à la promotion de l'innovation, de la participation et de l'inclusion.

Ce concept s'est notamment développé en France, via des projets tels que La cité fertile, La recyclerie, Migracoop, etc. Des programmes institutionnels y sont en effet présents : l'Agence France des tiers-lieux (via les ministères du travail et de l'aménagement du territoire) et Cœur de ville, qui accompagne 220 communes urbaines dans la création de ces lieux via la création de caisses de dépôts et consignations. L'Île-de-France a par ailleurs lancé une campagne de soutien à la création de ces lieux. En 2022, environ 1000 lieux sont identifiés en région parisienne pouvant accueillir ce type d'initiatives.

En ce qui concerne leur opérationnalisation, dans la mesure où un tiers-lieu est d'abord un projet, il est nécessaire de suivre un schéma identique, presque fixe, de la programmation à la pérennisation, en passant par la création d'un comité de pilotage pour son lancement, et la mise en place d'un suivi et d'une évaluation continue.

Constitution d'un comité de pilotage multi-acteurs. Garantir l'action concertée via un comité : condition sine qua non.

Ce concept est développé dans le cadre de ce séminaire car bien que son action-pilote belge touchant à sa fin, le projet UnionMigrantNet à Liège pourrait dans le futur être orienté vers la création d'un tiers-lieu à Liège, ce qui est d'ailleurs à l'agenda des priorités de l'Union Européenne, qui le reprend dans plusieurs de ses appels à projets (InterReg, DG Home AMIF, etc.). Dans ce cadre, c'est à chaque fois au moins 2 millions d'euros qu'il est possible de lever pour continuer le travail effectué en faveur de l'inclusion des travailleurs migrants, en les dotant de moyens humains, matériel, outils et infrastructures qui soutiennent leur émancipation économique.



QUESTIONS RÉPONSES

1. VOUS AVEZ ÉVOQUÉ LA NÉCESSITÉ DE PARTENAIRES FINANCIERS POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE INTERRA, ET NOTAMMENT MICROSTART ET CRÉLAN. POURQUOI PAS CRÉDAL?

Vicente : Microstart est un acteur qui, historiquement, travaille avec le public migrant. C'est plutôt une question d'habitude en ce qui concerne Interra.

Honorine : on observe également que l'accompagnement de Crédal au niveau financier est différent de celui de Microstart au niveau de la spécificité des dispositifs qu'ils proposent, ces derniers étant peut-être plus pertinents.

2. D'OÙ VIENDRAIT LE FINANCEMENT D'UN TIERS-LIEU ? UN BÂTIMENT QUI APPARTIENDRAIT À LA COMMUNE ?

Jean-Michel : à Paris, existent des dispositifs institutionnels qui essayent de promouvoir l'installation des tiers-lieux dans les communes, avec des financements spécifiques (exemple : Plateau Urbain).

Il n'est pas impossible de reproduire ce modèle, en commençant par inventorier les tiers-lieux existants en Belgique, les espaces susceptibles d'en accueillir. Comme évoqué tout à l'heure, des cadres de financements européens existent. Il est important aujourd'hui de démontrer la faisabilité de ces projets, à travers certains déjà existants, bénéficiant d'une forte attractivité locale et touristique, qui se sont pérennisés. Cela est déjà discuté de longue date à Liège, il importe aujourd'hui de concrétiser ces discussions.

Réaction du public : la définition du tiers-lieu fait penser à la Cafeteria Collectif Kali, dans le quartier Saint-Léonard, avec un foisonnement d'idée, de rencontres. C'est un lieu autogéré, avec aussi les quotidiennes que cela implique, dont les questions financières de loyer, de charges, etc. Il est important de répertorier les initiatives qui existent, les soutenir, répertorier les bâtiments vides : on en parle depuis longtemps à Liège. Cela pose la question de comment faire se rencontrer les différents mondes, avec des habitudes de communication différentes mais des volontés communes.

3. COMMENT SE PASSE LA RELATION, L'ARTICULATION ENTRE LES PROJETS DE TIERS-LIEU, LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE ET LES INSTITUTIONS ? Y A-T-IL DES RISQUES D'INSTITUTIONNALISATION, QUI POURRAIT AMENER DES CONTRAINTES MAJEURES ?

Jean-Michel : un tiers-lieu doit être pensé collectivement dès le départ, de manière à s'insérer harmonieusement dans un écosystème territorial. Il doit réunir des acteurs de la société civile, les syndicats, des acteurs politiques, etc. La question de la gouvernance doit être pensée en amont. Il faut dans tous les cas avoir à l'esprit qu'un tiers-lieu est porteur de plus-value pour le territoire: tous les membres qui y habitent participent à et profitent de la réussite des projets qu'il héberge.

Vicente : il est indispensable de pouvoir échanger ensemble. L'idée du tiers-lieu est intéressante, car elle permet de rencontrer les besoins spécifiques de nos publics. Il y a également un grand intérêt à réunir des acteurs travaillant à l'insertion socio-professionnelle, pour qu'ils puissent se rencontrer dans un lieu commun et se rendre compte du grand nombre d'initiatives mises en place pour accompagner les personnes migrantes, d'une manière ou d'une autre (formations, duos, aide à la rédaction de CV et lettres de motivation, etc.), et mettre en place des synergies dans ce cadre.

Honorine : il serait également intéressant, dans le cadre du tiers-lieu, de marquer l'aspect interculturel en y rassemblant également les acteurs qui travaillent déjà avec ce public migrant, qui saisissent déjà la spécificité du lien interculturel et connaissent son besoin d'information.

Gregor Stangherlin : sur la question du lieu et du financement, il existe actuellement à Liège de nombreux espaces qui pourraient permettre de créer cette dynamique : au Val Benoît (SPI, sur entreprenariat, FEDER), à Don Bosco (un bâtiment avec de grandes potentialités et de nombreuses initiatives existantes), chez Novacitis également par exemple.

Un des enjeux est de s'engager dans une dynamique structurante sur le territoire. La ville est disposée à réfléchir avec ceux qui le veulent pour y travailler.

La question du financement est fondamentale, avec des possibilités : combiner les financements citoyens avec des coopératives citoyennes, des subsides et de l'investissement privé. Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur la temporalité pour rendre crédible le projet. Cela peut se faire par des occupations temporaires : cette pratique est très développée à Gand par exemple. Concernant de grands projets européens, cela se discute au sein du Collège, auprès des autorités locales. Mais cela est à travailler : il y a des volontés autour de la table, si vous voulez nous rejoindre, vous êtes les bienvenus.

Laura : nous remercions Gregor d'avoir exprimé cet appel à collaboration, pour s'investir en faveur de l'inclusion socioéconomique sur le territoire liégeois.

4. QUELLE PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ORIGINAIRES DE PAYS TIERS SANS STATUT DE SÉJOUR, LES PLUS PRÉCARISÉES ET QUI N'ONT PAS ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Il faut éviter de les invisibiliser, et réfléchir aux alliances à construire pour qu'à tous les niveaux de pouvoir, ils soient pris en compte. Des actions et coordination à tous les niveaux de pouvoirs sont indispensables pour résoudre les questions d'accès au séjour.

2^E PARTIE : UNE CARTE ARDENTE À LIÈGE, CARTE CITOYENNE COMMUNALE

**ALICE CLAREBOUT (CEDEM)
ET JOACHIM DEBELDER (IRFAM)**

POUR LE COLLECTIF LIÈGE HOSPITALIÈRE

Bonjour à tous,

Je suis heureuse aujourd'hui de représenter le travail du groupe bénévole duquel je fais partie qui travaille, pour certains depuis près de 2 ans, à la construction du projet Carte Ardente.

Pendant la première partie de cette matinée, nous avons parlé du projet de Tiers-lieux pour les travailleur-euse-s migrant-e-s. Le projet de Carte Ardente n'est pas un dispositif qui permettra d'accéder au monde du travail (car elle agirait au niveau communal et que le travail est une compétence régionale), mais il s'inscrit toutefois dans la volonté de faciliter, si possible, l'accès à l'éducation, aux stages, et surtout il répondra à de nombreux besoins des citoyens et travailleurs des tiers-lieux tels qu'envisagés.

Laissez-moi vous éclairer sur ce qu'est la Carte Ardente.

**LA CARTE ARDENTE – LA FIERTÉ LIÉGEOISE, POUR
UNE VILLE INCLUSIVE**

Pour vous parler de ce projet, il faut que je vous parle de comment cela a commencé.

Tout d'abord, Migrations Libres a découvert l'initiative de carte citoyenne communale en 2019, avec l'exemple qui a prouvé son efficacité de la IDNYC, la carte d'identité municipale new yorkaise. D'abord au sein de Migrations Libres, les recherches et les réflexions autour d'une carte citoyenne liégeoise ont avancé, pour finalement s'étendre au collectif Liège Ville Hospitalière.

Nous avons ensuite dressé ce constat : les pratiques solidaires entre citoyens liégeois et les accords informels pour aider les personnes ayant peu de droits et de moyens, ça existe déjà ! Il y a déjà des personnes de contact qui peuvent assurer des services aux personnes qui vivent des situations particulières (notamment à la Police rue Natalis), il y a des associations qui donnent des tickets article 27 pour favoriser l'accès au secteur culturel à Liège, il y a des propriétaires solidaires qui acceptent de signer des contrats de bail, parfois grâce à la garantie proposée par une association, il existe l'AMU qui permet l'accès aux soins de santé, on peut parfois faire un stage avec une association qui se porte garante, etc. Il existe beaucoup de ces pratiques sur le territoire et dans les institutions liégeoises. Avec la IDNYC en tête, nous nous sommes alors demandés : pourquoi ne pas formaliser ces actions ? L'intérêt étant de les pérenniser et d'assurer l'égalité d'accès à ces pratiques solidaires et à ces droits fondamentaux pour tous.

Toutes ces réflexions ont ainsi mené à la mise en place d'un groupe de travail qu'on a rapidement baptisé «Carte Ardente». Nous sommes donc un groupe de citoyens liégeois, avec et sans

papier, avec et sans vécu de la migration, de professions et compétences variées, journaliste, graphistes, artistes, chercheurs, juristes et autres. Nous sommes persuadés que cet outil d'inclusion à l'égard de toute la population liégeoise peut fonctionner et que ce n'est qu'ensemble, en mutualisant nos moyens et nos compétences, en élaborant des partenariats et en fonctionnant en réseau que la Carte Ardente pourra voir le jour et être utile à tous.

QU'EST-CE QU'UNE CARTE CITOYENNE COMMUNALE ?

Une carte citoyenne communale est un **document officiel** émis et accepté par les autorités communales, c'est-à-dire valide en tant que tel sur les territoires concernés. Son accès n'est pas conditionné à un permis de séjour valide ou à la citoyenneté nationale. L'objectif général de la Carte Ardente est de garantir, de manière pragmatique, **l'accès aux services publics municipaux** et de plaider pour **l'accès à d'autres services (sportifs, culturels, éducatifs)** à travers des partenariats avec des acteurs liégeois, tout en **favorisant le sentiment d'appartenance culturelle à la ville**.

La carte ardente serait donc une carte citoyenne pour tous les résidents de la ville de Liège et qui servirait comme gage d'identité et de résidence pour les services communaux, le CPAS, la Police locale, les institutions culturelles, sportives et éducatives sur le territoire de la ville de Liège et d'autres partenaires.

La carte serait utilisable sur le territoire de la commune de Liège, qui compte, pour rappel, les 21 quartiers suivants : Centre, Avroy, Guillemins, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Outremeuse, Longdoz, Sainte-Walburge, Laveu, Thier-A-Liège, Vennes, Droihe, Angleur, Bressoux, Chênée, Grivegnée, Jupille, Wandre, Glain, Rocourt, Sclessin.

UNE CARTE CARTE ARDENTE POUR QUI ?

Pour tous!

Dans ces quartiers habitent des personnes non enregistrées dans les registres de population car non domiciliées : les étudiants (qui restent parfois 4-5 ans à Liège), les personnes sans-papiers, certaines personnes sans-abris, etc. Habitent également des jeunes, des personnes âgées isolées, des personnes précaires, des personnes qui viennent d'arriver à Liège (d'une autre ville ou d'un autre pays), publics qui peuvent être malheureusement isolés de la vie associative et culturelle qui sont pourtant plus qu'actives à Liège. Aussi, malgré le travail important des acteurs de la Ville de Liège, certains services ou accès à certains droits sont peu connus de la population en général. La population liégeoise dans son ensemble sera également très certainement intéressée par les potentielles facilités et réductions que la Carte Ardente pourra permettre à tout un chacun.

Vous l'aurez compris, bien que le projet ait été pensé à partir des problématiques constatées auprès des personnes migrantes avec ou sans titre de séjour, il vise toute la population et tous les acteurs de la vie liégeoise : les services communaux, le CPAS, le secteur culturel et artistique, les clubs sportifs, le monde associatif, la vie des quartiers, les relations avec la Police, etc. La Carte Ardente serait un atout pour tou-te-s les liégeois-e-s et pour la cohésion entre chaque secteur et domaine de la vie de la ville ardente. Pour contrer les risques -> L'utilisation généralisée de la carte est indispensable pour qu'elle ne devienne pas stigmatisante, et signe

d'une condition de précarité sociale ou administrative. L'autre enjeu important concerne la protection des données privées des détenteur-ice-s de la carte. Il s'agirait de respecter le RGPD imposé à l'échelle européenne, de détruire les données régulièrement, que la ville s'engage à ne pas communiquer ces données, etc.

• Limites

La Carte Ardente aura toutefois des limites : elle n'équivaudra pas à un titre de séjour pour les personnes sans-papiers (bien que l'initiative inscrira encore plus la ville de Liège dans sa motion pour la régularisation), dès lors la réglementation fédérale reste d'application, y compris la pénalisation de l'absence de titre de séjour. D'autre part, elle n'ouvrira pas l'accès au travail, ni à l'éducation post-18 ans (lié à d'autres niveaux de pouvoirs). Elle ne sera pas valable ailleurs que sur le territoire liégeois.

• Un + pour les autorités communales de Liège

- Elle permettra de placer Liège en exemple de respect des législations internationales en termes de droits humains
- Sortir des mesures d'urgence et exceptionnelles + formaliser des pratiques existantes
- Elle permettra d'atteindre les objectifs généraux de la ville en termes de cohésion sociale, de sécurité et de santé publique
- Une façon de recenser la population résidente (et non uniquement la population avec titre de séjour et domiciliée) afin d'évaluer ses besoins et de dessiner les nouveaux objectifs des services communaux et des politiques publiques de la ville
- Elle assurerait l'efficacité et la rapidité des prestations de services
- Et finalement, la Carte Ardente renforcerait le sentiment d'appartenance des citoyen-ne-s liégeois-e-s en mettant en avant la fierté liégeoise, l'histoire passée et contemporaine de la ville et en ouvrant l'accès à des espaces culturels et artistiques.

• Citoyenneté urbaine

Il s'agit donc d'un outil qui entrerait dans le mouvement global de citoyenneté urbaine. Ce mouvement global fait la promotion du droit à la ville qui vise à favoriser un sentiment d'appartenance et d'appropriation du territoire auquel toute personne peut prétendre. Par la valorisation du principe de résidence, c'est la reconnaissance de toutes personnes en tant que citoyen-ne-s et acteu-ric-e-s du territoire qui est en jeu. Ce mouvement mondialisé, qu'on peut reconnaître par les labels de « Ville ouverte », « Ville accueillante », « Ville hospitalière », « Ville sanctuaire », ou encore par les réseaux de villes tels que la « Coalition Internationale des Villes contre le Racisme » (ICCAR) + la version européenne (ECCAR), Communes Hospitalières, dont Liège fait partie, s'inscrit généralement dans 3 objectifs :

- La promotion d'une vision interculturelle et inclusive dans les politiques locales ;
- L'accès inconditionnel aux droits facilité par les acteurs locaux ;
- La participation politique et l'exercice d'une citoyenneté locale.

Les objectifs des initiatives de citoyenneté urbaine visent donc à agir sur un territoire en étant ouverts aux publics vulnérables, sans considération des situations administratives ou d'isolement. Bien que limitées par des compétences nationales ou régionales, ces initiatives se traduisent par la mise en place de dispositifs alternatifs et innovants, tels que les cartes citoyennes communales.





• Innovation sociale

La Carte Ardente serait ainsi une innovation sociale que Liège pourrait mettre en lumière fièrement, car elle serait la première ville belge à mettre en place ce dispositif. Depuis le début de nos recherches, nous avons d'ailleurs été contactés par des acteurs d'autres villes belges qui s'intéressent à l'initiative. Les autorités communales liégeoises seraient ainsi un exemple d'audace (en Belgique et en Europe) en mettant en place une telle initiative, qui, comme je vous le présente, remplirait au moins 4 dans 5 objectifs stratégiques du programme stratégique transversal «Liège 2025» que sont :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales
- Renforcer l'attractivité de Liège
- Réussir à densifier la Ville et à améliorer la qualité de vie
- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air (peut-être un peu moins celui-là)
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers (particulièrement celui-ci dont je vais vous lire la description : « il est du devoir du service public communal et de tous les acteurs de favoriser le sentiment positif d'appartenance à la communauté liégeoise dans son ensemble et de trouver le nécessaire équilibre entre ouverture, tolérance et vigilance afin de prévenir toute forme de fracture ou d'exclusion, tant dans le chef des citoyen-ne-s que des territoires composant la Ville. Il convient de mailler le territoire et de mettre à disposition des citoyen-ne-s des dispositifs permettant de se rassembler, de se côtoyer et de se respecter afin de créer un lien social fort et de prendre en compte les différences, quelles qu'elles soient, afin de les intégrer dans un projet collectif » (p.51 du programme stratégique transversal « Liège 2025 »).)

• C'est faisable

Créer ce dispositif en Belgique, et à Liège en particulier, selon nous, c'est faisable. Nous travaillons depuis quelques mois avec des juristes (au sein de notre groupe de travail, mais aussi avec

des juristes extérieurs qui font des relectures et apportent des commentaires) pour rédiger un document qui reprend l'intérêt juridique de la Carte Ardente au niveau du respect des droits fondamentaux et qui reprend également toute la législation belge, qui à notre connaissance n'interdirait pas ce dispositif. Du point de vue de la commune, ce dispositif s'insérerait dans la marge d'autonomie des communes belges qui doivent agir en priorité pour l'intérêt communal, c'est-à-dire pour l'intérêt de la population qui réside sur son territoire. Comme dit plus haut, la Carte Ardente améliorerait de nombreux points inscrits comme des priorités sur l'agenda communal liégeois.

Pour rappel, toutes les initiatives de ce type de cartes sont le fruit de collaborations entre acteurs de la société civile (dont groupes d'acteurs concernés) avec les autorités communales et police locale.

Techniquement, cela nous semble également réalisable. Que ce soit sur la dimension matérielle et au niveau des stratégies de collaboration et des campagnes de communication, la Ville de Liège a déjà montré qu'elle avait les moyens de mettre des initiatives ambitieuses en place. Concrètement, il s'agirait de mettre en place,

- une carte en plastique, sans puce, avec un code barre/QR code à scanner pour les autorités communales
- des lieux de distribution fixes et en pop-up dans chaque quartier de la ville
- une brochure à imprimer et un site web où seraient notées toutes les informations, explications, partenaires, etc.

Richard va d'ailleurs vous montrer à quoi pourrait ressembler, concrètement, la Carte Ardente.

EXEMPLES CONCRETS D'APPLICATION

- Fournir une pièce d'identité en cas de contrôle de la Police liégeoise
- Assure le droit à déposer plainte EN TOUT commissariat communal sans crainte d'une arrestation pour titre de séjour. Permet de rendre un droit effectif, par ex pour personne sans-papier victime de violences etc.
- Permettre de signer un bail locatif sur le territoire liégeois
- Indication du genre autodéterminé et non assigné à la naissance, protection des droits des personnes trans et non binaires (dont les procédures de changement administratif sont en cours, par ex.)
- Facilitation des accès aux services communaux pour tou.te.s (document à présenter au CPAS, au service AMU, à la commune, etc.)
- Pourrait permettre d'ouvrir un compte bancaire de base (car la Carte Ardente atteste de l'identité et de la résidence)
- Réductions auprès d'institutions culturelles et sportives (musées, expositions, cinémas, théâtres, piscines, etc.)
- Utilisation libre pour toutes les bibliothèques de la ville
- Choisir d'écrire le groupe sanguin en cas de prise en charge hospitalière ou de don de sang
- Valorisation des activités/animations ancrées localement (maisons de jeunes, associations, centres culturels, clubs de sport, écoles, etc.)

ET LA SUITE ?

- Renforcement de la collaboration entre la Ville de Liège, la Police, le CPAS et le groupe Carte Ardente
- Co-construction avec les associations et collectifs pour progresser dans la conception du projet
- Etude de faisabilité juridique et technique de la carte, sachant que nos recherches en termes de faisabilité juridique sont déjà bien entamées



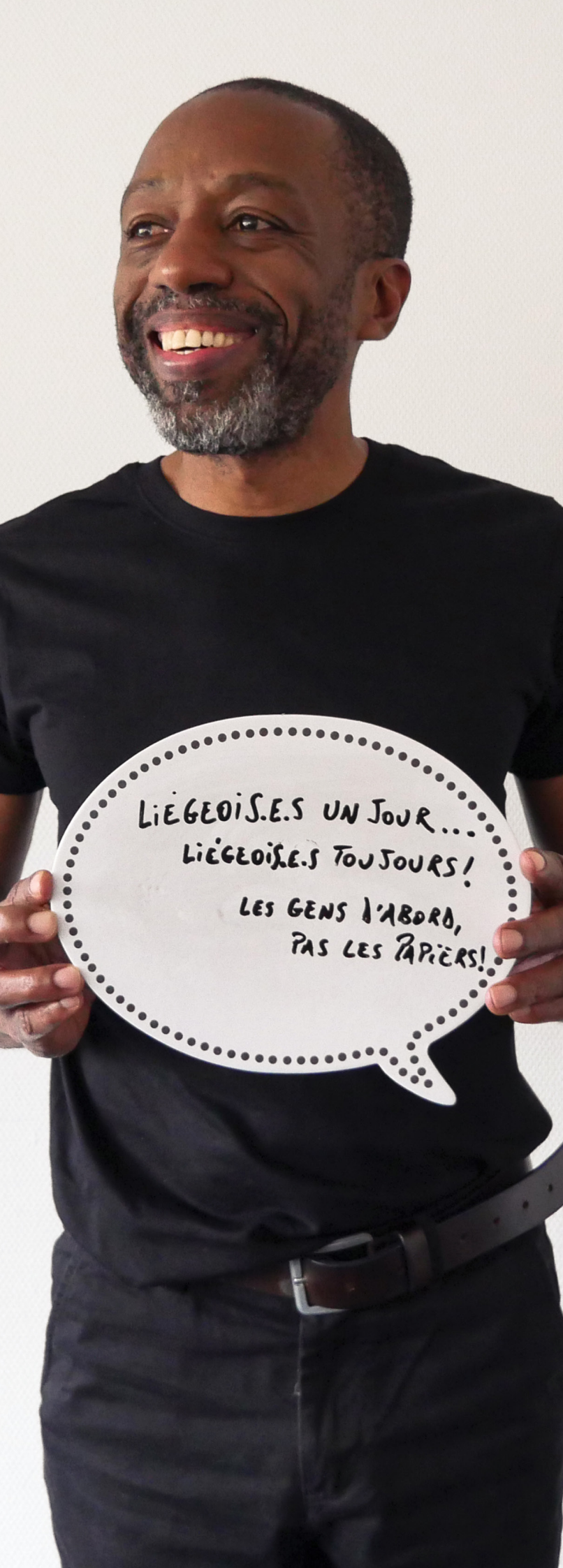
RICHARD OVONO
ROGRAPHI/PARALLAX

Présentation d'un prototype de Carte Ardente, réalisée par Richard OVONO, pour le Collectif Liège Hospitalière.

« Être chez soi n'est pas seulement avoir un logement mais de se sentir accueilli, car nous sommes des êtres sociaux. »







RÉACTIONS / QUESTIONS-RÉPONSES

REMARQUE

Je suis de près les travaux de la Carte Ardente, dont l'un des gros avantages serait d'inclure dans la politique communale un dispositif qui s'applique aux résidents de la ville de Liège. Par exemple, la distribution des chèques commerciaux pour soutenir les commerçants liégeois durant la pandémie de Covid19 avait posé certains problèmes. Avec la Carte Ardente et son QR-code, il serait possible d'automatiser, de sécuriser et d'accélérer certaines démarches, en évitant de passer par le système postal (et éviter le risque que les boîtes aux lettres soient fracturées). Cela permettrait également de faciliter le suivi par les commerçants. De même concernant les places de parking : la problématique des navetteurs qui ne résident pas à Liège mais utilisent l'espace financièrement investi par la Ville pour stationner pourrait être solutionné par la carte, avec des tarifs résidents et non-résidents. La Carte Ardente porte un potentiel important pour la Ville de Liège et pour ses habitants, notamment pour délimiter et chiffrer sa population réelle. Certaines aides du CPAS s'adressent aux résidents liégeois, pas uniquement ceux qui y sont domiciliés. La Carte pourrait clarifier la population qui y réside, y compris les sans-abris. En termes de formations, la Carte permettrait de sécuriser les formalités administratives, quand un titre de séjour arrive à expiration mais que le rendez-vous au service des étrangers est fixé tard, surtout concernant les contrats de formation Forem. Le momentum est idéal pour saisir l'impulsion autour de la Carte Ardente, car nous nous situons juste avant les élections.

QUESTION

La Carte Ardente deviendrait-elle obligatoire ? Sur quel critère de résidence ? Quelle serait la durée de résidence exigée sur le territoire ?

QUESTION

Quel serait l'avantage pour les belges qui résident déjà à Liège de détenir cette carte ? Serait-elle juste une carte en plus dans le portefeuille ? Quel serait mon intérêt si je ne suis pas dans un public en difficulté ?

RÉPONSE DU PANEL

Les villes dans lesquelles une carte communale existe ont opté pour différentes options, qui font déjà leurs preuves. Des critères sont déterminés pour octroyer la carte : Liège devra effectuer un choix sur ces critères et le dispositif de distribution. Ces critères peuvent être déterminés par un système de points, comme à New-York : prouver son identité par un passeport, présenter un contrat de bail, une attestation d'une ASBL qui se porte garante sur la résidence, permettent d'obtenir des points ; quand un certain score est atteint, la carte est délivrée.

Pour les belges liégeois qui ne font pas partie de publics en difficultés, détenir la Carte Ardente sera un acte de solidarité avant tout. Lancée en 2015 à New-York, la moitié des habitants l'utilisaient en 2016 par solidarité. Pour tous les publics, la Carte visera également à augmenter le sentiment d'appartenance à la Ville de Liège, et facilitera l'information sur les activités culturelles et de socialisation dans son quartier. Liège est la 1ère ville à avoir adopté une motion « Commune hospitalière » ; l'aspect solidaire est important ici. Il permet également de se questionner sur la détention par l'Etat du monopole des moyens d'identification, et sur la confusion entre identité et titre de séjour : est-il vraiment indispensable d'avoir un titre de séjour pour s'inscrire à la piscine ? La Carte Ardente est un moyen alternatif pour questionner cela : qu'est-ce qui participe de mon identité, mon intégration sociale, culturelle, comment favoriser ma participation citoyenne tout en reconnaissant une citoyenneté inclusive. Tout cela est en jeu. Il y a des incitants, des réductions, mais surtout le souhait de rendre effectif l'accès aux droits à d'autres personnes : en utilisant la carte, d'autres ont accès aux droits, et cela suffit pour adopter la carte.

REMARQUE

Je découvre le concept de Carte citoyenne communale et je comprends l'intérêt solidaire et je le partage, notamment concernant les sans-papiers. Néanmoins, je crains qu'elle ne soit détournée de cet objectif pour devenir une simple carte de réductions : je pense qu'il s'agit d'un point de vigilance à conserver, dans les faits comme dans la communication qui sera faite autour de la Carte Ardente. La plateforme d'informations liées à la carte devra être lisible, accessible et régulièrement mise à jour. Mais cela implique également de travailler sur les mentalités au-delà du monde associatif : il faudra convaincre les banques, les propriétaires, etc. pour changer de culture.

REMARQUE

Ce qui nous définit dans le monde est le passeport, pourquoi est-ce insuffisant ? Le risque existe de passer à côté du but initial, en voyant trop large, de passer à côté du besoin premier.

QUESTION

On adresse ici un droit régalien ; est-ce qu'il y a déjà eu une analyse des contre-arguments juridiques qui peuvent être opposés à l'initiative ? Le Bourgmestre semble prêt à défendre l'idée, mais le débat sera contradictoire : une analyse comparée dans d'autres pays a-t-elle déjà été réalisée, afin d'anticiper la contre-offensive ?

RÉPONSE DU PANEL

Effectivement, il n'est pas prévu légalement que les communes émettent, ou pas, une carte citoyenne. Sur la base de l'intérêt communal, tant que ça ne s'oppose pas à d'autres niveaux de pouvoirs, les communes disposent du droit d'émettre de telles cartes. La Ville de Liège a la compétence pour émettre ce document, qui ne remplace pas le titre d'identité ni le permis de travail. Cette Carte n'aura donc aucune valeur en dehors de Liège.

Le risque existe que l'outil soit récupéré par d'autres couleurs politiques en cas d'élections, et que ces informations soient diffusées à l'Office des Etrangers par exemple. Un travail de sécurisation est indispensable, pour que l'outil convienne à tous et que chacun puisse en retirer quelque chose. Si vous souhaitez contribuer à la réflexion, le sous-groupe Carte Ardente du Collectif Liège Hospitalière est ouvert à participation !

Une série de spécialistes, juristes, chercheurs, travaillent en Belgique et à l'étranger avec le sous-groupe à la rédaction d'une note juridique. Dans ce travail, nous ne parlons plus de « carte d'identité communale » mais de « carte citoyenne communale ». Les prochaines étapes du projet sont d'échanger avec Zurich et Utrecht notamment, pour comprendre leur construction juridique et leur insertion dans la législation de leur pays. Nous nous préparons déjà à de potentiels contre-arguments. Notre groupe est constitué d'une dizaine de personnes dont l'expertise de construit, car nous croyons dans le potentiel de la Carte Ardente. Rejoignez-nous !

MEHMET AYDOGDU

ECHEVIN LIÉGEOIS DE LA CULTURE ET INTERCULTURALITÉ

Bonjour à toutes et tous,

En tant que fils d'immigré, donc je connais l'immigration. Quand je suis arrivé, l'immigration souffrait autant, si ce n'est qu'on trouvait du travail plus facilement. Un membre du Collège étant présent, je représente aujourd'hui Monsieur le Bourgmestre comme le Collège.

Les thématiques traitées aujourd'hui sont sensibles : il est nécessaire, pour faire avancer les choses, d'harmoniser les discours et les démarches, et de faire preuve de prudence, au risque d'aller vers la confrontation des idées et des actes. Il faut associer l'ensemble de la population.

Liège est une Ville hospitalière, notamment grâce à la motion votée en 2017, proposée avec Guy Krettels et d'autres élus, dont je faisais partie. L'hospitalité signifie l'accueil de toutes et tous, sans distinction. Nous poursuivons ce travail depuis, et dans 15 jours le Collège communal déposera une proposition de texte pour le respect des droits des femmes à travers le monde, en Iran comme tout prêt de chez nous. La Ville de Liège continue à être hospitalière.

Un point d'attention pour terminer : en tant que Ville, nous avons certaines compétences et possibilités, mais nous restons à un niveau local. Les questions de titre de séjour, accès à l'emploi, relèvent des niveaux fédéraux et régionaux. Les compétences sont partagées, et ainsi est faite la Belgique.

Néanmoins, nous produisons déjà beaucoup d'efforts, et nous continuerons à le faire. Au niveau de l'échevinat de la culture et de l'interculturalité, nous avons supprimé le mot « omiciliation », pour donner accès à nos activités, aux chèques cultures et aux musées à tous. Le Bourgmestre fait déjà beaucoup de choses à son niveau.

Les thématiques développées aujourd'hui nous intéressent et nous suivons vos travaux. Je vous supplie de rester terre à terre et de bien choisir les mots et actions pour convaincre la majorité de la population au sujet de la Carte Ardente, pour que Liège ouvre la porte et serve d'exemple à d'autres villes. Merci et bon travail.



POUR ALLER PLUS LOIN:

Liège Diversité : <https://liege-diversites.be/>

Motion Liège Hospitalière : <https://www.liege.be/fr/vie-communale/ville-engagee/liege-se-declare-ville-hospitaliere-responsable-accueillante-et-ouverte>

Campagne CNCD Communes Hospitalières : <https://www.cncd.be/ressources-campagne-rendons-notre-commune-hospitaliere>

Vidéo Union Migrant Net « Inclusion des personnes migrantes et économie sociale » : [version française](#) - [English version](#)

Guide Union Migrant Net « [Inclusion des travailleurs migrants par l'économie sociale](#) »

Contacts : pauline.mallet@possibles.org
lemondedespossibles@gmail.com

